

# De l'évolution des pratiques sportives aux choix de conception et de localisation des équipements, des aménagements et des espaces sportifs ?

**Dominique Charrier**

maître de conférences à l'université de Paris-Sud où il anime le Master 2  
« Politiques publiques et stratégies des organisations sportives »

**L**es évolutions qui affectent les pratiques sportives, les rythmes (de travail, de loisirs, etc.) et les mobilités (régulières/irrégulières, subies/choisies, etc.) organisent, désorganisent ou réorganisent les modes de vie et plus spécifiquement la place du sport dans la ville.

Si ces mutations impactent les politiques territoriales, elles concernent les politiques sportives par la combinaison de plusieurs contraintes : l'absence de réserves foncières en zones urbaines, la pénurie d'équipements, les inégalités territoriales et sociales (qui freinent en particulier la pratique des femmes et des catégories sociales défavorisées) ou encore l'éloignement progressif des lieux de décision (intercommunalité, métropolisation, création des ÉPT dans le cadre de la métropole du Grand Paris, régionalisation, etc.). N'omettons pas les tensions financières dont on peut penser, les injonctions à « faire mieux avec moins » se multipliant, qu'elles seront durablement croissantes : financement de la rénovation des vieux équipements, de l'accessibilité pour les personnes handicapées, des mises aux normes ; recours parfois intempestifs aux délégations de services publics, etc.

Ces transformations questionnent les équipements, les espaces et les aménagements sportifs et non sportifs, dans leurs caractéristiques techniques, leurs localisations et leurs usages sociaux. Elles incitent à construire de nouveaux équipements et à rénover les plus anciens mais aussi à réfléchir à d'autres options certainement complémentaires à défaut d'être alternatives.

Les pratiques sportives évoluent en permanence sous l'influence de pratiquant-es dont on connaît, pour les plus novateurs la capacité d'imagination mais aussi de prescripteurs : parents, enseignant-es d'EPS et, en ce moment, spécialistes de la santé dans le cadre de « l'injonction à bouger ». Elles sont aussi impactées par les politiques sportives et les stratégies développées par des associations ou par des entreprises de production et de distribution de biens et de services sportifs.

.....

« Les évolutions qui affectent les pratiques sportives, les rythmes (de travail, de loisirs, etc.) et les mobilités (régulières/irrégulières, subies/choisies, etc.) organisent, désorganisent ou réorganisent les modes de vie et plus spécifiquement la place du sport dans la ville. »



Chaque jour, de nouvelles activités, de nouvelles finalités, de nouvelles formes d'organisation et d'auto-organisation, notamment connectées apparaissent. Si le format de la contribution ne permet pas d'en faire un recensement précis, on peut porter le regard sur le développement des activités sportives non programmées, éphémères, qui se déroulent au gré des tiers temps, des tiers lieux, parfois des non lieux, et qui pourraient être durablement structurantes. Le sport devient possible partout, dans des aménagements urbains semi ouverts (jardins publics, etc.) ou ouverts (muscultation urbaine, parcours de santé connectés en bordure de canaux, de ports de plaisance, de plages urbaines, etc.), mais aussi dans des endroits plus improbables comme les trains, les abris-bus, les aires d'autoroute, les escaliers dans les tours, les interstices urbains, etc. Cela s'inscrit aussi dans le développement des mobilités urbaines qui font évoluer les rapports aux équipements (la montée de l'effet d'affinité) et aux espaces urbains avec la « sportivisation » douce des cheminements utilitaires. Ces mutations interrogent l'EPS dans le choix des pratiques proposées (qui souffrent de la concurrence des modes sportives), des finalités et des modalités d'enseignement. Sous la pression de ces tendances, les collectivités multiplient les « petits » aménagements sportifs. Il est vrai que le ratio coût économique/rentabilité politique est plutôt en faveur des petits aménagements que des grands complexes sportifs. Pour autant, gare aux excès de vitesse ! S'ils sont de moins en moins valorisés, les besoins et demandes d'activités programmées, organisées, à proximité des lieux d'habitation ou de travail restent massifs et largement dominants. ♦ DC